

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE PORTNEUF
VILLE DE NEUVILLE**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité, tenue le lundi 1^{er} décembre 2014 à 19 h 30 à l'hôtel de ville de Neuville, 230 rue du Père-Rhéaume, Neuville.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Louis Beaulieu-Charbonneau	Conseiller
Madame Magali Frenette	Conseillère
Madame Marie-Michelle Pagé	Conseillère
Madame Manon Théberge	Conseillère
Monsieur Dominic Garneau	Conseiller
Monsieur Michel Bernier	Conseiller

Formant tous quorum sous la présidence de monsieur Bernard Gaudreau, Maire.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Monsieur Daniel Le Pape	Directeur général et greffier
Madame Manon Jobin	Trésorière et greffière adjointe
Monsieur Philippe Millette	Directeur de l'urbanisme

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE (19 h 30)

À l'ouverture de la séance, monsieur le maire récite la prière d'usage.

2. ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

14-12-209 **QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE (19 H 30)**
- 2. ORDRE DU JOUR**
 - Points à ajouter
 - Adoption
- 3. PERIODE DE QUESTIONS**
- 4. PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1. Séance ordinaire du 3 novembre 2014**
 - Commentaire/correction
 - Adoption
 - 4.2. Séance extraordinaire du 17 novembre 2014**
 - Commentaire/correction
 - Adoption

5. **DIRECTION GENERALE ET GREFFE**
 - 5.1. Avis de motion - règlement modifiant le règlement numéro 101 relatif à l'administration des règlements d'urbanisme
 - 5.2. Avis de motion - règlement pour fixer le taux des taxes sur la valeur foncière, sur le frontage, les compensations et tarifs pour l'année 2015 ainsi que les modalités de paiement
 - 5.3. Exercice militaire des Forces armées canadiennes sur le territoire de la ville de Neuville
 - 5.4. Participation à l'entente de Transport adapté de Portneuf pour les années 2015-2017
 - 5.5. Tarifs d'abonnement et de publicité pour le journal d'information municipale
 - 5.6. Contrat d'exonération – Collecte des matières résiduelles sur la montée des Sœurs
 - 5.7. Engagement d'un pompier volontaire – Recommandation du comité de sélection
6. **SERVICE DES INCENDIES**
 - 6.1. Rapport d'intervention du mois de novembre 2014
7. **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**
 - 7.1 Demande au ministère des Transports – abaissement de la limite de vitesse et signalisation
8. **SERVICE DE L'URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**
 - 8.1. Demande d'aliénation à la CPTAQ concernant le lot 3 831 251 (570, 3^e Rang)
9. **SERVICE DES LOISIRS**
 - 9.1. Nomination de l'équipe de surveillants au Service des loisirs
10. **TRÉSORERIE**
 - 10.1. Présentation des comptes
 - 10.2. Refinancement des règlements 61 et 62
 - 10.3. Autorisation de paiement – 1^{er} versement du contrat de déneigement
 - 10.4. Adoption du budget 2015 et quote-part de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf
11. **AFFAIRES NOUVELLES**
 - 11.1. Mandat au comité consultatif des loisirs et de la culture
12. **PERIODE DE QUESTIONS**
13. **CLOTURE ET LEVEE DE LA SEANCE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 19 h 32 pour se terminer à 19 h 34. Les membres du conseil répondent aux diverses questions.

4. PROCÈS-VERBAUX

4.1 SÉANCE ORDINAIRE DU 3 NOVEMBRE 2014

14-12-210 Chacun des membres ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du

3 novembre 2014, le directeur général et greffier est dispensé d'en faire lecture.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre 2014 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2014

14-12-211 Chacun des membres ayant reçu copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 novembre 2014, le directeur général et greffier est dispensé d'en faire lecture.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 novembre 2014 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

5.1 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 101 RELATIF À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

Monsieur Michel Bernier conseiller au siège numéro 6, donne un avis de motion à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement visant à modifier le règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme afin de modifier les tarifs relatifs aux différents permis, certificats et demandes sur le territoire de la Ville de Neuville.

5.2 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT POUR FIXER LE TAUX DES TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE, SUR LE FRONTAGE, LES COMPENSATIONS ET TARIFS POUR L'ANNÉE 2015 AINSI QUE LES MODALITÉS DE PAIEMENT

Madame Marie-Michelle Pagé conseillère au siège numéro 3 donne un avis de motion à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement pour fixer le taux des taxes sur la valeur foncière, sur le frontage, les compensations et tarifs pour l'année 2015 ainsi que les modalités de paiement.

5.3 EXERCICE MILITAIRE DES FORCES ARMÉES CANADIENNES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE NEUVILLE

14-12-212 **CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Neuville a reçu une demande des Forces armées canadiennes pour effectuer un exercice militaire sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les Forces armées canadiennes ont présenté la même demande à la MRC de Portneuf lors d'une séance régulière en septembre 2014;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU;

QUE la Ville de Neuville ne s'objecte pas à ce que le 5^e groupe de la brigade mécanisée du Canada (5^e GBMC) situé à la garnison Valcartier mette en pratique ses capacités de mener des opérations en environnement hivernal sur notre territoire entre le 19 et le 27 janvier 2015 inclusivement;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à monsieur Steve Winters des Forces armées canadiennes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 PARTICIPATION À L'ENTENTE DE SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ DE PORTNEUF POUR LES ANNÉES 2015-2017

14-12-213

CONSIDÉRANT QUE toute municipalité locale dont le territoire n'est pas desservi par une société de transport en commun ou par un autre organisme public de transport en commun qui assure un service de transport adapté aux personnes handicapées doit, par résolution dont copie doit être transmise au ministre des Transports du Québec, contracter avec une personne afin d'assurer aux personnes handicapées l'accès, sur son territoire, à des moyens de transport adaptés à leurs besoins (article 48,39 de la *Loi sur les transports*, L.R.Q. chapitre T -12);

CONSIDÉRANT QUE le Service de transport adapté de Portneuf, qui était administré jusqu'au 30 juin 2011 par la Ville de Saint-Basile, est désormais pris en charge par la MRC de Portneuf, et ce, depuis le 1^{er} juillet 2011;

CONSIDÉRANT QUE l'administration et les opérations du Service de transport adapté de Portneuf ont été déléguées à la Corporation de transport régional de Portneuf (CTRP) selon une entente qui a été adoptée par le conseil des maires de la MRC de Portneuf (CR 121-06-2011) lors de sa séance régulière du 15 juin 2011;

CONSIDÉRANT QUE cette entente de services est échue depuis le 30 juin 2014, que la Commission de développement social et économique a recommandé son renouvellement et que la Ville de Neuville juge également à propos de renouveler l'entente;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de développement social et économique recommande également l'adoption du plan de transport, de la tarification et des prévisions financières pour 2015;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la ville de Neuville a pris connaissance du projet d'entente 2015-2017 du plan de transport, des prévisions financières et de la tarification recommandée pour 2015 par la commission, et est d'accord pour adopter ces derniers;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Neuville confirme à la MRC de Portneuf son adhésion à la nouvelle entente de services qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2015 entre la Corporation de transport régional de Portneuf et la MRC;

QUE la Ville de Neuville reconnaisse la MRC de Portneuf comme mandataire, et lui confie la signature pour et au nom de la municipalité de ladite entente qui se terminera au 31 décembre 2017;

QUE la Ville de Neuville confirme également l'adoption du plan de transport adapté, de la tarification et des prévisions budgétaires 2015;

QUE la Ville de Neuville confirme sa participation financière annuelle pour 2015 d'une somme de 8 510 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5 TARIFS D'ABONNEMENT ET DE PUBLICITÉ POUR LE JOURNAL D'INFORMATION MUNICIPALE

14-12-214 **CONSIDÉRANT QUE** le tarif d'abonnement actuellement en vigueur pour *Le Soleil Brillant* ne couvre pas les frais engagés par la Ville;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'indexer les tarifs de publicité du journal *Le Soleil Brillant*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE ce conseil approuve le tarif d'abonnement pour l'année 2015 des non-résidents, pour le journal d'information municipale *Le Soleil Brillant* à 25 \$ plus les taxes en vigueur.

QUE ce conseil approuve les tarifs de publicité pour l'année 2015 pour le journal d'information municipale *Le Soleil Brillant* comme suit, et ce, plus les taxes en vigueur :

Type de publicité	Une parution	10 parutions
Carte professionnelle	40 \$	350 \$
Quart de page	50 \$	450 \$
Demi-page	80 \$	750 \$
Page	125 \$	1 175 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6 CONTRAT D'EXONÉRATION - COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES SUR LA MONTÉE DES SŒURS

14-12-215 **CONSIDÉRANT QUE** la construction de résidences sur la montée des Sœurs a entraîné une hausse du nombre de logements sur ladite rue;

CONSIDÉRANT QUE la montée des Sœurs est une rue privée;

CONSIDÉRANT QU'aucune collecte n'est habituellement effectuée sur une rue privée;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de spécifier que la Ville de Neuville n'est nullement responsable des incon vénients ou dommages pouvant être occasionnés sur la montée des Sœurs pour les opérations de collectes de matières résiduelles, de matières recyclables et de compostage;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville juge à propos que les collectes de matières résiduelles, de matières recyclables et de compostage soient effectuées en front de chacune des adresses civiques présentes sur la montée des Sœurs, et ce, dans le but de réduire l'impact visuel et paysager sur la rue des Érables;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE ce conseil autorise monsieur Daniel Le Pape, directeur général et greffier à signer un contrat d'exonération pour la collecte des matières résiduelles, des matières recyclables et du compostage en front de chacune des adresses civiques présentes sur la montée des Sœurs tel que préparé par Me Ysa Brochu, notaire, et décrit dans la description technique (minute 5207) préparée par monsieur Éric Lortie, arpenteur-géomètre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.7 ENGAGEMENT D'UN POMPIER VOLONTAIRE – RECOMMANDATION DU COMITÉ DE SÉLECTION

14-12-216 **CONSIDÉRANT QUE** le conseil a constitué un comité de sélection pour l'étude des candidatures pour les postes de pompiers volontaires par la résolution numéro 14-06-134 lors de la séance du 26 juin 2014;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder régulièrement à l'embauche de pompiers volontaires afin de maintenir des effectifs suffisants pour exercer des interventions efficaces en matière de sécurité contre les incendies;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection constitué par le conseil a entrepris un processus de sélection pour procéder à l'engagement d'un nouveau pompier volontaire;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU

QUE ce conseil nomme monsieur Manuel Barthe au poste de pompier volontaire;

QUE cette embauche est sujette à une période de probation de un an;

QUE son salaire soit fixé selon la politique salariale en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. SERVICE INCENDIE

6.1 RAPPORT MENSUEL D'INTERVENTION DU MOIS DE NOVEMBRE 2014

Le Service des incendies de Neuville est intervenu à cinq reprises au cours du mois de novembre 2014.

7. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

7.1 **DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS – ABAISSEMENT DE LA LIMITE DE VITESSE ET SIGNALISATION**

14-12-217 **CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Neuville a reçu des plaintes de ses citoyens relativement à la vitesse de la circulation sur la route 138, dans le secteur est de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les plaintes visent la réduction de la vitesse de circulation à 70 km/heure à partir du panneau de signalisation indiquant présentement 80 km/h situé près du numéro civique 319 route 138 jusqu'à la limite de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

CONSIDÉRANT QUE cette section de la route 138 se situe dans un secteur fréquemment emprunté par les chevreuils, et constitue un danger évident d'accidents;

CONSIDÉRANT QUE ces routes sont sous juridiction provinciale;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE ce conseil demande au ministère des Transports de procéder à une analyse afin d'abaisser la limite de vitesse à 70 km/h sur la route 138 dans le secteur est de la ville, soit à partir du panneau de signalisation indiquant présentement 80 km/h situé près du numéro civique 319 route 138 jusqu'à la limite du territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. **SERVICE DE L'URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

8.1 **DEMANDE D'ALIÉNATION À LA CPTAQ CONCERNANT LE LOT 3 831 251 (570 3^E RANG)**

14-12-218 **CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire des lots 3 831 251 (zone Af/a-3) et 3 831 353 (zone Af/a-2) sis au 570 3^e Rang s'adresse à la CPTAQ afin d'obtenir l'autorisation d'aliéner le lot 3 831 251;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est constituée de deux lots utilisés respectivement à des fins forestières pour le lot 3 831 353, et à des fins d'élevage équestre pour le lot 3 831 251;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire désire aliéner le lot 3 831 251 et conserver le lot 3 831 353;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne contrevient pas à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT QUE les lots ne peuvent être utilisés qu'à des fins agricoles selon la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville est consciente qu'il s'agit d'unités foncières de faible superficie pour des activités agricoles;

CONSIDÉRANT QU'une telle opération permettrait l'accès à la propriété pour une relève en agriculture en diminuant les coûts d'acquisition de terre cultivable;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un besoin économique dans la région afin de promouvoir l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme à sa réunion du 13 novembre 2014 a émis une recommandation favorable à cette demande;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE ce conseil recommande à la CPTAQ d'accepter la demande d'aliénation pour le lot 3 831 251 sis au 570 3^e Rang.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. SERVICE DES LOISIRS

9.1 NOMINATION DE L'ÉQUIPE DE SURVEILLANTS AU SERVICE DES LOISIRS

14-12-219 **CONSIDÉRANT QUE** le Service des loisirs désire combler ses besoins de personnel en surveillance;

CONSIDÉRANT QU'une offre d'emploi a paru dans l'édition d'octobre du journal municipal *Le Soleil Brillant*;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a été dument formé;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'actualiser la liste de rappel des employés en surveillance du Service des loisirs pour faire suite à l'offre d'emploi;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE ce conseil nomme mesdames Olivia Hébert et Julie Côté, et messieurs Michel Hébert et Maxime Matte sur la liste de rappel des employés au poste de surveillant;

QUE leur salaire soit fixé selon la politique salariale en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. TRÉSORERIE

10.1 PRÉSENTATION DES COMPTES

14-11-220 Les membres du conseil prennent connaissance de la liste des comptes à payer pour le mois de novembre 2014, au montant de 359 821.87 \$ et l'approuvent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, Manon Jobin, trésorière de la Ville de Neuville, certifie qu'il y a des crédits

disponibles pour payer les dépenses au montant total de 359 821.87 \$. En foi de quoi, je signe ce certificat ce 4^e jour du mois de décembre 2014.

Manon Jobin, trésorière

10.2 REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS NUMÉRO 61 ET 62

14-12-221 **CONSIDÉRANT QUE** le financement des règlements d'emprunt numéro 61 et 62 vient à échéance le 20 décembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunt 61 et 62, la Ville de Neuville souhaite emprunter par billet un montant total de 14 258 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville désire renouveler ledit financement pour une période de 5 ans;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE la Ville de Neuville accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse populaire Desjardins de Neuville pour son emprunt au montant de 14 258 \$, par billet, en vertu des règlements d'emprunt numéro 61 et 62, au pair, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

2 600 \$	4.55 %	20 décembre 2015
2 700 \$	4.55 %	20 décembre 2016
2 800 \$	4.55 %	20 décembre 2017
3 000 \$	4.55 %	20 décembre 2018
3 158 \$	4.55 %	20 décembre 2019

QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par prélèvement du détenteur enregistré.

QUE les billets soient signés par M. le maire Bernard Gaudreau et Mme Manon Jobin, trésorière.

QUE les billets soient datés du 20 décembre 2014.

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.3 AUTORISATION DE PAIEMENT - 1^{ER} VERSEMENT DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT À L'ENTREPRISE GILLES ROCHETTE ET FILS INC.

14-12-222 **CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Gilles Rochette et fils inc. a été dument mandatée par la Ville de Neuville pour procéder au déneigement des rues publiques de la ville par la résolution numéro 13-07-131;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville a adopté la résolution numéro 14-11-196 concernant un addenda au contrat de déneigement 2013-2018 afin de spécifier des montants additionnels à être versés;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de déneigement prévoit six versements mensuels à la compagnie Gilles Rochette et fils inc.;

CONSIDÉRANT QUE le versement pour le mois de décembre s'élève à 40 137.65 \$, incluant le paiement mensuel initial de 39 157.94 \$ ainsi que l'addenda d'une somme de 979.71 \$;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE ce conseil autorise la trésorière à procéder au paiement d'une somme de 40 137.65 \$ (taxes incluses) à la compagnie Gilles Rochette et fils inc. à titre de 1^{er} versement pour le contrat de déneigement.

QUE cette somme soit prise à même le poste budgétaire « *Contrat pour enlèvement de la neige* » numéro 02 33 000 443.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.4 ADOPTION DU BUDGET 2015 ET QUOTE-PART DE LA RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE PORTNEUF

14-12-223 **CONSIDÉRANT QUE** la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a transmis à la Ville de Neuville son budget et sa demande de quote-part pour l'année 2015;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE le budget de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf, s'élevant à 11 503 655 \$, destiné à régler ses dépenses de fonctionnement du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 est adopté.

QUE la Ville de Neuville s'engage à verser à la régie la somme de 314 622.28 \$, représentant la quote-part de la municipalité pour la collecte et le transport des matières résiduelles, l'enfouissement, la collecte, le transport et le tri des matières recyclables, l'Éco-centre et le PGMR.

QUE la Ville de Neuville s'engage à verser à la régie la somme de 62 600.79 \$ représentant la quote-part pour les boues de fosses septiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. AFFAIRES NOUVELLES

11.1 MANDAT AU COMITÉ CONSULTATIF DES LOISIRS ET DE LA CULTURE DE LA VILLE DE NEUVILLE

14-12-224 **CONSIDÉRANT QUE** le conseil a constitué le comité consultatif des loisirs et cultures (CCLC);

CONSIDÉRANT QUE le mandat du CCLC est de fournir des recommandations au conseil municipal quant à l'élaboration des politiques et des programmes d'activités relatifs à l'offre des services en matière de loisir et de la culture;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire un diagnostic complet sur l'offre de services en matière d'activités de loisirs, d'activités culturelles, d'activités communautaires et sur les différents événements organisés par le Service des loisirs et de la culture de la Ville de Neuville;

CONSIDÉRANT QUE l'amélioration de l'offre des services de loisir et de la culture est conforme avec la politique de la famille et des aînées de la Ville de Neuville laquelle a pour mission l'épanouissement et le bien-être des familles et des aînées;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU

QUE ce conseil mandate le comité consultatif des loisirs et de la culture pour l'élaboration d'un diagnostic en matière d'activités de loisirs, culturelles, communautaires et événementielles;

QUE ce conseil mandate également le comité consultatif des loisirs pour formuler les orientations sur l'offre de services ci-dessus;

QUE la date de dépôt du diagnostic et des orientations sur l'offre de services sont fixées pour le 31 mars 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 19 h 53 pour se terminer à 19 h 54. Les membres du conseil répondent aux diverses questions.

13. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 54.

En signant le présent procès-verbal, M. le Maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.

Bernard Gaudreau
Maire

Daniel Le Pape
Directeur général et greffier